

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Monthelon.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de M.DOISNEAU Christian, absent excusé.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente du 18 septembre 2020. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur HUCBOURG Hervé a été élu secrétaire de séance.

N°039/2020 – REMBOURSEMENT DES ARRHES DE LA SALLE DES FETES A MME LEFEVRE FRANCOISE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en raison du contexte sanitaire dû à la Covid-19, les locations de la salle des fêtes de Monthelon ne peuvent plus avoir lieu. Pour cette raison, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rembourser les arrhes versées pour la location de la salle des fêtes par Mme LEFEVRE Françoise d'un montant de 150 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de rembourser les arrhes.

N°040/2020 – REMBOURSEMENT DES ARRHES DE LA SALLE DES FETES A MME ANQUIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en raison du contexte sanitaire dû à la Covid-19, les locations de la salle des fêtes de Monthelon ne peuvent plus avoir lieu. Pour cette raison, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rembourser les arrhes versées pour la location de la salle des fêtes par Mme ANQUIER d'un montant de 150 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de rembourser les arrhes.

N°041/2020 – REMBOURSEMENT DES ARRHES DE LA SALLE DES FETES A M. SYREN RENE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en raison du contexte sanitaire dû à la Covid-19, les locations de la salle des fêtes de Monthelon ne peuvent plus avoir lieu. Pour cette raison, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rembourser les arrhes versées pour la location de la salle des fêtes par M.SYREN René d'un montant de 150 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de rembourser les arrhes.

N°042/2020 – DEMARCHE «EAU ET BIODIVERSITE»: SIGNATURE D'UNE CHARTE REGIONALE ET PARTICIPATION A LA DISTINCTION « COMMUNE ET ESPACE NATURE »

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La région Grand-Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est proposé de concourir à la distinction « Commune et Espace Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune et Espace Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la région Grand-Est.
- AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N°043/2020 – SELECTION D'UN CABINET D'INGÉNIERIE POUR L'ETUDE D'HYDRAULIQUE DOUCE ET LA MODÉLISATION DES ECOULEMENTS – DOSSIER DU BASSIN VERSANT DES BIGNARTS (ENTENTE INTERCOMMUNALE MANCY-MONTHELON)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la conférence de l'entente intercommunale Mancy-Monthelon pour l'hydraulique des coteaux, qui a eu lieu le 26/10/2020. Le seul cabinet d'ingénierie proposant une étude d'aménagement d'hydraulique douce couplée à une modélisation du ruissellement et de l'érosion des sols du vignoble pour le bassin versant des Bignarts est LIOSE S.A.S.U., représenté par Bruno LUDWIG (71 rue de Crécy – 02000 LAON). Il a donc été retenu à l'unanimité par les membres de la conférence. Le devis présenté atteint la somme de 11 640,00 € HT, à régler à parts égales avec la commune de Mancy, après déduction d'une subvention de 80 % de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le montant résiduel à payer par la commune sera donc : 1 164,00 € HT.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à valider ce choix avec la commune de Mancy.
- AUTORISE M. le Maire à réaliser la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- AUTORISE M. le Maire à valider le devis auprès du cabinet d'études LIOSE.

N°044/2020 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Mme Olivia LE GUEN souhaitant entreposer des chevaux sur l'ancien terrain de football de la commune de Monthelon.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE d'accepter sa demande.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain avec Mme Olivia LE GUEN.

N°045/2020 – STELE DU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de personnalisation des plaques de la stèle du jardin du souvenir du cimetière.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'opter pour des plaques de dimensions 10 x 6 cm, de couleur or, gravures noires sur 3 lignes, de style « Times New Roman »
- L'achat des plaques est à la charge de la famille.